

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 250-7**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 9 juin 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 250-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 250 CONSTITUANT UN
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 3 JUILLET 2026.

Marie-Hélène Brunet, notaire
Greffière